

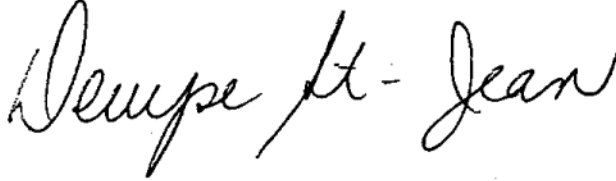
Le 18 mai 2004

Madame Nicole Boulet
Commissaire-médiatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Sainte-Amable, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Au terme de la médiation que vous avez menée en tant que commissaire, membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et après avoir pris connaissance de la modification du tracé de la route 323 déposé par le ministère des Transports (document DA1), et tenant compte des engagements du ministère à mon endroit (document DA7), je ne m'objecte pas à la modification du tracé. À défaut d'entente, je me réserve tous mes droits relativement à l'indemnisation.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Denyse St-Jean